

AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT R.R.1562.039

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2017, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement R.R.1562.039 soit le Règlement de zonage modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier les usages autorisés dans les zones I4-840 et I4-847 (zone agroalimentaire Albert-Hudon).

Ce règlement est entré en vigueur le 25 octobre 2017, date inscrite au certificat de conformité et est déposé au bureau de la secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

DONNÉ À MONTRÉAL,

Arrondissement de Montréal-Nord, ce 31 octobre 2017.

La secrétaire d'arrondissement,
Marie Marthe Papineau, avocate